

Jeunes et alcool : changer la loi et la société

« Changer l'âge légal ou le prix de l'alcool ne se fait qu'après mûres réflexions. »

Cécile MATHYS, ULiège

40 % des jeunes ont déjà consommé de l'alcool avant 15 ans.

L'âge limite pour boire, le prix de l'alcool, la prévention...

la loi sur l'alcool a été passée au crible. La Belgique doit être plus claire, et collecter des données.

● Anne SANDRONT

L'université de Liège sort aujourd'hui une étude sur la législation en matière d'alcool, réalisée en collaboration avec HoGent et l'université de Gand.

Les chercheurs ont travaillé sur des études nationales et internationales, mais sont aussi descendus sur le terrain pour rencontrer des adolescents, des personnes qui vendent de l'alcool (cafetiers, magasins...), les groupes de prévention, et des observateurs plus « externes », comme les chauffeurs de taxi, les sorteurs des boîtes de nuit ou les dames pipi dans les bars.

l'âge au cœur de l'étude

Comme la loi belge a décidé en 2009 d'interdire la consommation d'alcool distillé au moins de 18 ans, et de bière ou vin aux moins de 16 ans, la question de l'âge du consommateur est un élément central de l'étude. La Belgique fait partie du club des pays européens qui ont la limite d'âge la plus basse. Faut-il l'augmenter ? Actuellement, la réponse est non.

Le système belge, avec ses étapes à 16 et 18 ans est plébiscité par certains acteurs de prévention.

« Les résultats obtenus à l'étranger dans les pays qui ont augmenté l'âge légal de la consommation sont contradictoires, explique Cécile Mathys Dr en psychologie et promotrice de l'étude. On remarque dans ces pays un bénéfice chez les consommateurs plus âgés, qui boivent moins, mais pas chez les jeunes de 16 ans. »

De plus, si les études ont montré que la consommation d'alcool a diminué en Belgique après le changement de loi de 2009, la même diminution a eu lieu à l'étranger (Europe et international), où la loi n'avait pas changé. « Autoriser les jeunes à boire de la bière à 16 ans colle mieux à notre réalité culturelle et aux pratiques des adolescents. Plutôt d'interdire, il s'agit de plutôt conscientiser et responsabiliser autour de la consommation. Il faut savoir que dans notre échantillon, plus de 78 % des adolescents (904 personnes) rencontrés entre 14 et 18

ans ont déjà consommé de l'alcool. Et plus de la moitié a commencé à consommer avant 15 ans ! »

On garde la différence 16-18

Si certains groupes de prévention rencontrés par les enquêteurs plaident pour une autorisation unique et simple à comprendre, à 18 ans, d'autres acteurs de terrain, surtout côté francophone, étaient favorables au maintien de la différenciation entre l'âge de 16 et 18 ans en Belgique : « Ils estiment que cela instaure une progressivité, et incite à des débats intéressants, dit Cécile Mathys. Mais dans le nombre important de jeunes qui consomment de l'alcool avant 16 ans, on ne parle pas toujours de bière, mais bien d'alcool distillé, qui sont pourtant interdits jusqu'à 18 ans. »

Une autre demande des acteurs du terrain, c'est de rendre la loi plus claire en parlant du pourcentage d'alcool, plutôt que d'alcool distillé vs l'alcool fermenté. Un étiquetage reprenant une signalétique claire est une des pistes proposées. Au final, sans prôner une refonte complète de la loi, l'étude interuniversitaire recommande tout de même quelques améliorations. ■

« On doit faire face à des réactions agressives »

Le service de contrôle tabac et alcool est chargé de vérifier que l'on ne sert pas de spiritueux aux mineurs ou de bière aux moins de 16 ans. Une tâche effectuée par 32 contrôleurs, dont 12 recrues de moins de 26 ans, qui ont été embauchées en octobre 2016. Le service effectue annuellement environ 25 000 contrôles. « Nous nous occupons du tabac : la publicité, l'étiquetage, le respect de l'interdiction de vendre aux jeunes de moins de 16 ans, de fumer dans les lieux publics, mais aussi les e-cigarettes. Nous avons d'autres tâches comme le contrôle de sous-produits animaux, de cosmétiques... mais le tabac et l'alcool restent nos priorités », explique Paul Van den Meerssche, responsable du service.

Contrôle au hasard

Ce service du SPF Santé contrôle parfois au hasard, parfois à la suite de plaintes, ou encore à la demande du parquet. « Mais dans 100 % des cas, nous ne prévenons pas, les contrôles ne sont pas attendus. »

Quand les contrôles ont lieu en soirées, ils sont anonymes. « Ces contrôles sont difficiles : on observe la vente, puis si on pense que la personne a moins de 16 ou 18 ans, on contrôle l'âge avec la carte d'identité. Si elle est plus âgée, on est souvent grillé... C'est pour ça qu'on a engagé des contrôleurs plus jeunes, parce que demander l'âge d'un jeune, dans une boîte de nuit, alors qu'on a 50 ans, ce n'est pas évident... »

Les douze jeunes agents engagés fin 2016 ont suivi une série de formations, dont des cours donnés à

l'école de police sur les méthodes de contrôle et les réactions à avoir face à un comportement agressif.

« C'est surtout la 1^{re} année des contrôles dans l'horeca, en 2011, qu'on a vu de l'agressivité... Mais on a encore eu

un cas ce week-end : tout se passait bien, puis quand le contrôleur est retourné sur le parking, il s'est fait agresser verbalement par un client, puis par le gérant, ils ont pris des photos... »

Parfois, l'agressivité survient de façon inattendue. « Mais on tente de l'anticiper. Exemple, dans un café, quand les clients ont bu, il y a un effet de groupe. Par contre, une jeune contrôleuse, enceinte de huit mois, s'est fait agresser verbalement chez un radiologue, à qui elle signalait qu'il ne pouvait pas y avoir de cendrier dans le hall », remarque Paul Van den Meerssche. ■

A.S.

LA LOI

Des contrôles plus institutionnalisés

Chez nous, actuellement, seul le vendeur risque une pénalité. *« Aux Pays-Bas, c'est aussi le cas du consommateur. »*

Au niveau du contrôle, la loi devrait changer.

« La législation ne permet pas au cafetier de vérifier l'âge d'un client. C'est laissé à

l'appréciation du client de démontrer qu'il a l'âge requis. Nous réclamons une autorisation de vérifier, avec un âge de référence de 25 ans. »

En effet, dire qu'on contrôle

systématiquement toutes les personnes de moins de 25 ans, donc également celles qui ont l'âge de boire de l'alcool, devrait

faciliter les rapports entre vendeur et consommateur, en banalisant le contrôle.

Le groupe de travail est aussi favorable à des contrôles par des « clients mystères », des

jeunes qui commanderaient de l'alcool, pour vérifier que la loi est appliquée. *« C'est un succès en Angleterre, en Écosse et aux Pays-Bas. »*

LE PRIX

L'alcool doit-il coûter plus cher ?

Sur la question du prix de l'alcool, une conclusion est limpide : il ne doit pas diminuer. *« Dans les enquêtes internationales, nous*

avons constaté que plus le prix de l'alcool diminue, plus les jeunes ont tendance à consommer », dit

Cécile Mathys. Par contre, son avis est moins tranché sur une augmentation importante du prix.

Car sans parler de distilleries clandestines, comme à l'époque de la prohibition aux États-Unis, des circuits parallèles pourraient voir le jour. *« C'est difficile d'établir*

un seuil critique sur l'augmentation du prix et de la taxation. Nous recommandons une étude à ce sujet, sur les enjeux économiques ou le risque de développement d'une économie parallèle. »

L'étude relève une augmentation de la consommation plus importante chez les jeunes de milieux

socio-économiquement favorisés. *« Le seul prix de l'alcool n'est pas suffisant pour en limiter sa consommation, ce n'est qu'une donnée du problème. »*

A.S

VENTE**Difficile de limiter la quantité**

Interdire l'entrée des cafés aux jeunes n'est pas à l'ordre du jour. « *Cela risquerait de favoriser une consommation sauvage, dans les parcs, par exemple* », estime Cécile Mathys. Mais elle voit des dispositifs à mettre en place : « *Durant les carnivals et cortèges, limiter les horaires des night shops, limiter les débits d'alcool à proximité des écoles...* »

Elle souligne l'importance des contrôles. « *La loi devrait stipuler clairement les amendes en cas de violation des règles et qui doit les*

payer », dit la promotrice.

Au niveau de la limitation des quantités d'alcool vendues, le travail est ardu. « *Il faut travailler accompagnement/formation/sensibilisation, discuter des compétences à la prise de décision, que ce soit pour demander la carte d'identité, refuser de servir si la personne apparaît déjà en état d'ivresse. Cela pourrait comprendre les quantités maximales, la fréquence de consommation, les manières d'éviter des schémas de consommation problématique.* »

PRÉVENTION**L'alcool, un problème culturel**

« *Boire semble être associé à une forme de culture nationale en Belgique* », affirme l'enquête. Elle insiste sur le rôle que doit jouer le contrôle parental. « *Plus de supervision, tout au long de l'adolescence, conduit à une consommation d'alcool plus modérée chez les jeunes.* » Elle suggère que des campagnes de sensibilisation soient mises en place à destination des parents, axées sur le rôle qu'ils jouent dans la consommation, les conduites tolérées, les normes et messages face à l'alcool entre autres.

« *Les campagnes de sensibilisation seules ne sont pas suffisantes. Elles doivent être combinées à d'autres interventions dans le cadre scolaire, communautaire ou familial.* » Selon Cécile Mathys, le parent doit pouvoir montrer qu'on peut faire la fête sans boire d'alcool... et pas seulement lui : « *Il faut des événements festifs sans alcool, pour que cela ne devienne pas systématique. C'est pour cela qu'on applaudit la création de bars à café : les jeunes peuvent s'y retrouver, se parler, flirter, autour d'un café plutôt qu'une bière.* »